

Les fanfares : entre musique, plaisir et lien social...

Les fanfares sentent bon la fête, le pétillant, les réunions de village ou les événements urbains. Qu'elles trouvent leur origine dans l'éducation populaire ou dans des expressions musicales plus récentes, plus alternatives ; qu'elles marient unifiées et solfèges, cuivres et percussions ou flashent sur les tenues joyeusement déjantées et les instruments tout terrain, elles ont toutes leur sens du beau, du chaud, du jouer et se retrouver ensemble. De l'intégration, de l'amour des notes et des gens. Avec un bémol : elles, qui nourrissent tant de projets, qui accompagnent tant d'événements et embellissent les jours de fête, sont un peu les parents pauvres de la socioculture, les négligées des décrets. Mais bon, cela ne les empêche pas de faire la fête. Les fanfares n'ont pas beaucoup de moyens mais elles sont débordantes de ressources...

Dossier réalisé par Chantal DRICOT

Articulations

n°49

Articulations est un dossier composé d'interviews, d'analyses contribuant aux débats traversant l'actualité politique, sociale, culturelle et économique.

Des points de vue contradictoires d'acteurs ou d'observateurs impliqués de près qui permettent à chacun de se forger ses propres convictions et de se mêler de ces questions qui nous concernent tous.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Sans Tambour ni Trompette : une fanfare d'intérieur

Sans Tambour ni Trompette existe depuis plus de 15 ans. Au centre, il y a la notion de plaisir. Plaisir du "faire ensemble" et du "faire autrement" ; plaisir des découvertes et des apprentissages ; plaisir des rencontres et du voyage musical.

Entretien avec Véronique DELMELLE

Véronique DELMELLE est violoniste et saxophoniste baryton Professeur de saxophone à l'académie de Liège et de Bruxelles. Directrice musicale et compositrice pour Sans Tambour ni Trompette.
<http://www.stnt.be>

Un peu militaire...

A l'origine, les fanfares, c'est uniquement des percussions et des instruments à embouchure directe : des trombones, des tubas, des trompettes, des cors. C'est la fanfare qui déambule. Elle joue plutôt des airs militaires. Dans les harmonies, on ajoute des saxophones, des clarinettes et des flûtes. Elles peuvent déambuler ou jouer dans une salle. Dans les harmonies, on propose des musiques un peu revisitées et arrangées mais c'est toujours un peu militaire ; en tout cas conservateur dans le choix des morceaux, et rigide dans la manière d'envisager la musique.

Comme des champignons

Et puis, il y a ce qu'on appelle les néo-fanfares. Les nouvelles fanfares, ce sont plutôt des rassemblements de gens avec toutes sortes d'instruments et des musiques issues d'un peu partout, des Balkans ou de l'Europe de l'Est, avec les musiques tziganes ou klezmer, d'origine latino ou afro-américaine aussi... Pour l'instant, la tendance est plutôt à la création de petits groupes. A Liège, vient de naître une fanfare avec accordéon, violon, clarinette, saxo qui s'appelle Tant pis pour les voisins. Il y a aussi La fanfare du Belgistan ou encore Pas ce soir chéri ou La Fanfare du Nord. Ce sont des groupes plus petits mais ils font une musique dansante, festive. C'est rigolo et ça pousse comme des champignons...

A l'origine ?

Moi, j'ai commencé Sans tambour ni Trompette à partir d'un constat. Je donne des cours en académie et je me rends compte que les enfants ou les adultes, ils sont tout seuls, entre quatre murs, chez eux. Puis, ils viennent chez moi et ils sont tout seuls, entre quatre murs, chez moi. Et ça peut mettre beaucoup de temps (3 à 5 ans) avant de commencer l'ensemble instrumental. Alors qu'avec deux ans de pratique (voire moins), on peut déjà jouer des petites choses en groupe. Et ça sonne et ça donne. Et puis, il y a les gens qui viennent parce qu'ils sont un peu largués dans leur pratique. Ceux qui ont pratiqué il y a longtemps et qui ont envie de s'y remettre. Ou encore les autodidactes qui veulent améliorer leur jeux en jouant avec d'autres au sein d'un groupe. Quant à savoir comment la notion de nouvelle fanfare a débarqué ? Je sais pas. Une chose est sûre, on est déjà vieux. Jour de fête existe depuis presque 20 ans, Sans tambour ni Trompette, depuis 15 ans. Je crois qu'au

début, ça a commencé parce qu'on proposait autre chose que les fanfares traditionnelles. Les gens nous ont rejoints parce qu'ils avaient plus envie de rigoler, de s'amuser que d'être dans une fanfare qui fait des concours et où il faut être en uniforme. Et puis surtout, on aborde des musiques qui sont plus sympas.

Mélange des genres

Par exemple, avec Sans tambour ni Trompette, on prend un morceau qui vient d'Afrique du Nord, un autre d'Espagne ou du Portugal, un autre composé exprès pour la fanfare, soit par moi soit par d'autres. Je crois que c'est ça aussi les nouvelles fanfares : c'est le brassage de toutes ces musiques. Et quand il y a deux espagnols dans la salle et qu'on fait pasodoble, ils sont tout fous .

L'idée, c'est aussi d'aller visiter des styles de musique différents : une samba, une espèce de blues, un autre truc qui sera un peu plus funky. On fait des reprises un peu "Inspecteur gadget". Des musiques qui rappellent quelque chose aux gens, aux spectateurs. L'idée, c'est d'emmener les gens avec nous et pas d'imposer des trucs militaires parce qu'on joue dans une fanfare.

En fait, j'aime bien un peu tout mélanger et puis un peu casser les genres. Mettre un morceau plus traditionnel tango et puis l'autre plus rock and roll-funky. J'aime bien faire un mixte avec, d'une part, des arrangements faits sur des musiques traditionnelles et puis des morceaux à moi et puis aussi des reprises d'autres personnes. Le but, c'est de veiller à ce que la masse sonore change entre les morceaux et d'éviter que ça sonne toujours un peu pareil. J'aime bien écrire mais je ne voudrais certainement pas écrire toute la musique pour STNT sinon ça deviendrait la musique de Véronique Delmelle.

Taule de dames

En ce sens, je pense que les nouvelles fanfares proposent une sorte de pluralisme musical. Un peu comme ce que fait Met X (dans le sens de métissage) à Bruxelles. C'est une asbl qui gère 7 ou 8 groupes différents dont Bagadsky, Marockin'brass, ou Zappa ou Remork. Remork, par exemple, c'est une plus petite formation de percussions et de danse gnaoua qui se mêle le temps d'un événement ou d'un projet ponctuel à d'autres formations ou d'autres fanfares. Ils s'attachent, quoi! C'est avec le soutien de l'asbl Met X que je prépare mon nouveau projet : Taule de dames. On est allés voir des femmes emprisonnées. Leurs impressions de femmes en prison sont le fil conducteur du projet et des compositions. De là, va sortir un spectacle qui sera présenté dans plusieurs prisons et salles de concert. On sera 5 musiciens sur scène, avec vidéo.

Enfants admis

Zappa aussi se fait avec l'aide de Met X. C'est un big band d'enfants que je dirige avec un autre musicien Marc Galo qui s'occupe de la section rythmique. C'est le 5ième big band d'enfants que je monte. Le principe est de rassembler des enfants qui jouent sur quasiment n'importe quel instrument. Ils ont entre 8 et 12 ans. Il n'y a aucun pré requis. Soit ils n'ont aucune base musicale ou un petit parcours d'une année en académie ou autre. Ils apprennent la musique à partir de jeux rythmiques et de partitions graphiques. Un son, c'est un dessin. On s'en fout que ce soit un sol ou un fa. Ce qui compte, c'est le dessin de la note que le gamin a essayé de représenter. Et puis chacun

apprend sa note aux autres participants. Quand on met tout ensemble à la fois graphiquement et musicalement, ça donne des compositions collectives et individuelles. Ils construisent progressivement leur propre répertoire musical. Pendant un an, on ne parle pas de note. On fait ensemble des sons qui ont des représentations graphiques. On fait de la musique ensemble ; on commence et on finit ensemble et si on fait fort ou piano, on fait tous fort ou piano. Progressivement, on va un peu plus vite, un peu plus loin. Mais attention, on ne fait pas n'importe quoi sinon c'est du bruit. Au bout de quelques temps, ils font des concerts (5 ou 6 par an) sur base de leur propre répertoire. Ils jouent environ une demi-heure de musique de leur composition. Sur les dernières productions, je suis intervenue sur deux morceaux, tous les autres ce sont les leurs. Deux de ces enfants là sont entrés ensuite au conservatoire et un autre a fait ingénieur du son. J'ai même reçu un coup de téléphone de parents me disant "Merci, on ne savait pas ce qu'on allait faire de lui". Et c'est vraiment cadeau! Ces groupes d'enfants ont d'office une durée de vie limitée. Après 4 ou 5 ans, ils vont voir ailleurs, volent de leurs propres ailes et choisissent ou pas de s'orienter vers une formation plus académique. Entre-temps, on les a fait grandir dans l'idée que faire de la musique c'est jouer avec les gens mais aussi faire des concerts, travailler chez soi, fonctionner en groupe et dans le cas de Zappa, en plus fonctionner en bilingue!

Reconnaissance et soutien

A ce jour, pour "Sans Tambour ni Trompette", la seule reconnaissance que l'on a, c'est celle des Tournées Art et Vie. Comme on ne se situe pas dans le cadre d'une fédération de fanfares traditionnelles, on ne peut pas prétendre au même soutien financier, qui de tout façon n'est jamais mirobolant. Mais à tout le moins certains bénéficient d'un subside qui leur permet d'acheter des instruments et de les prêter à leurs participants. Chez nous, les participants ont chacun leur instrument. On s'est constitué en asbl et les cachets des concerts nous permettent de payer la salle, de me rétribuer un peu, de payer la baby sitter pour les participants qui viennent en couple et parfois quand quelqu'un est un peu serré et qu'il vient de loin de lui payer ses frais de déplacement. Mais ça veut dire aussi que si on n'a pas de concert, on est cuit. Déjà, pour être reconnu dans Art et Vie, il faut minimum 10 concerts par an ; c'est beaucoup, d'autant qu'on ne tourne pas pendant l'hiver. D'octobre à mars, on n'a pas de rentrée. C'est pour ça aussi que j'aimerais bien que STNT soit reconnue comme une *fanfare d'intérieur* ou *fanfare de chambre*. En hiver, on ne pense pas directement à faire appel à une fanfare. C'est une musique qu'on associe plus avec l'extérieur et les beaux jours. Pourtant, nous avec un chapiteau ou une grande scène, on est content. Cette appellation nous permettrait de sortir des musiques non identifiées.

Les musiques non identifiées ?

Quand on a fait notre demande de reconnaissance aux Tournées Art et Vie, on nous avait d'emblée répertorié avec les fanfares traditionnelles. Et puis un jour, on nous appelle pour une audition pour pouvoir nous classer dans la hiérarchie des fanfares. On arrive et naturellement on se retrouve avec plein de gens en uniformes de fanfare. On joue nos petits morceaux. Je suis appelée devant le jury. Ils trouvent notre musique vraiment chouette et bien sympa. Mais il est évident que tout cela n'a pas grand chose à voir avec les fanfares traditionnelles. Ils décident donc de nous mettre dans la rubrique Musique du Monde. J'étais pas d'accord. On fait de la musique belge, de la musique du Portugal, ou d'Espagne mais on ne fait pas de la musique du monde. Comme ils ne savaient plus où nous mettre, ils ont créé une nouvelle catégorie: les musiques non identifiées! A ce jour il existe énormément de groupes dans cette catégorie. A quand la prochaine étape ?

La cheffe

Je suis tombée dans la musique quand j'étais toute petite. Mon père connaissait le directeur de l'Académie. Je chantais et je tapais tout le temps des rythmes. Il lui a demandé de me faire entrer et de me pousser. A 4 ans, je me suis retrouvée avec un violon dans les mains. A 5, je passais mon premier examen sans savoir ni lire ni écrire. J'écrivais les notes mais pas les lettres. On a donc fait un examen spécial pour moi. Je m'en souviendrai toute ma vie. Et jusqu'à 14 ou 15 ans, j'ai été bien sage. Et puis j'ai pu jouer dans un orchestre et là j'ai compris que waaah! c'est chouette la musique! Et j'ai décidé de changer d'instrument. J'en avais marre des cordes, des archets... Je voulais voir ce que c'était que de souffler dans un instrument. Je voulais jouer du basson. Mais il n'y avait pas de professeur de basson. La flûte ? Le répertoire était trop proche de celui du violon. La clarinette ? J'aimais pas trop le son. Le saxophone ? pourquoi pas! Le répertoire est très différent. Et c'est comme ça que je me suis retrouvée professeur de saxophone à l'académie.

Et le plaisir ?

Pour moi, c'est de sentir le plaisir qu'ils ont à jouer ensemble. Le plaisir aussi que j'ai à partager. A démystifier surtout l'apprentissage de la musique. On dit que c'est difficile de faire de la musique. C'est faux! Non, ce n'est pas difficile. Il faut arrêter avec ça. Le violon, ça c'est difficile. Je peux en parler. Mais je pense que pour faire de la musique tout le monde a des facultés. Au début, bien sûr, tu commences par faire un rythme. Et puis on avance... Et c'est gagné. C'est ça que j'ai plaisir à partager. Sans compter le contact qui se fait avec les gens, entre les gens. Par exemple, à STNT, il y a des gens qui ne se connaissent pas et depuis qu'ils se sont rencontrés, ils sont devenus les meilleurs copains du monde. Alors que a priori leur milieu respectif ne les prédestinait pas à se rencontrer.

Une autre approche de la musique et de son apprentissage.

Au début, avec Sans Tambour ni Trompette, j'ai fait cela à l'oreille. Il y avait des gens qui lisaient un peu la musique, d'autres pas du tout. Comme chef d'orchestre, pour lancer le bazar, j'ai développé un espèce de langage pour des gens qui n'avaient jamais fait de musique et qui restait compréhensible pour ceux qui en avaient déjà fait. C'étaient juste des signes et des jeux rythmiques. Tout d'oreille et pas de solfège requis. On a ainsi accueilli une clarinettiste. Elle était venue avec la clarinette de son fils. Lui n'en jouait plus ; elle, elle avait envie de faire de la musique. Alors, pourquoi pas de la clarinette! Mais elle n'y connaissait rien. Je lui ai dit "tu dois mettre les doigts comme cela pour cette note là". Pour d'autres notes, je faisais un petit dessin. Et comme ça, on est arrivé à faire des formules qui se répétaient et qui construisaient une musique simple mais qui tournait.

Autre exemple : il y a 3 ans, une dame nous a rejoints, qui n'avait qu'un an de saxophone. Je me suis dit que ça risquait d'être un peu juste mais qu'il fallait voir. Après quelques mois, on est passé à des partitions un peu plus compliquées. Je lui ai dit " ok, tu t'accroches et le jour où tu sens que tu peux être en concert avec nous, c'est à toi de le dire ". Ce n'est pas moi qui vais décider pour toi. C'est vrai qu'il faut un certain niveau pour faire des concerts. En concert, on ne peut pas se permettre d'avoir des couacs ou des personnes qui ne savent pas du tout jouer mais ça peut être progressif. Et petit à petit, elle a pu intégrer les concerts parce qu'elle connaissait bien trois morceaux et les sept autres, elle les écoutait.

Voilà, c'est comme cela qu'on fonctionne.

L'homme aux 5 casquettes

Nous avons rencontré Frédéric Mariage. Les fanfares, il les pratique à différents niveaux. Elles sont pour lui tout à la fois matière à rencontres humaines, matière à projets socioculturels, matière à créations collectives... La musique est là, bien présente, source de plaisir pur ou de petits bonheurs. Et pourtant, il se surprend à dire qu'elle n'est finalement qu'un prétexte ; que l'important, c'est tout ce qu'il y a autour.

Entretien avec Frédéric Mariage, Animateur à la Maison de la Culture de Tournai ; Secrétaire de la Fédération Musicale du Hainaut ; Cheville ouvrière de l'Union des Sociétés Musicales ; Flûtiste dans La fanfare détournée et administrateur dans la même société.

Une inauguration en fanfare

Je suis animateur à la Maison de la Culture de Tournai. Je suis entré ici en 1980 comme objecteur de conscience. La Maison de la Culture a été inaugurée en 1982 avec une grande exposition sur les Harmonies et fanfares en Hainaut Occidental. Le Hainaut occidental représente un tissu particulièrement dense en sociétés musicales. Pour cette exposition, un vrai travail d'enquête avait été réalisé auprès d'elles. Des collaborateurs sont allés à la rencontre des fanfares et harmonies de la région. Cela nous a permis "d'approcher" tous les responsables de ces sociétés. Une fois l'exposition terminée, ces personnes ont fait état de leur envie de continuer à collaborer avec nous. De là, est venue l'idée d'organiser un colloque sur la réalité des sociétés musicales. Il a eu lieu en 1984. A près de trente ans d'intervalle, je suis frappé de voir que les questions qui se posaient à l'époque sont exactement les mêmes que celles qui se posent aujourd'hui. A savoir : l'intégration des jeunes ; la place pour les harmonies et les fanfares dans notre environnement musical surchargé et surmédiatisé. Suite à ce colloque en 1984, on a créé un petit journal : Hafa Hainaut Occidental (Harmonies et Fanfares). C'était un trimestriel réalisé en collaboration avec les chefs de fanfares, les secrétaires, les présidents, les musiciens. Cela a vraiment créé un lien entre toutes les sociétés de la région. Un lien d'autant plus important qu'à cette époque, la fusion des communes venait d'être réalisée. Les sociétés musicales avaient pratiquement tout perdu dans l'opération. Une entité comme Tournai par exemple a fusionné 29 villages. Forcément, les moyens ont été réduits. Il faut savoir qu'avant la fusion, chaque société recevait de l'aide pour organiser des concerts, des prêts de salle et une subvention de 8000 francs belges. Aujourd'hui, l'aide reçue se résume à une subvention de 200 €. Au bout de 30 ans, cela ne représente plus rien. Et encore, pour ces 200 €, on nous demande de venir faire un concert gratuit sur la Grand-Place.

La fanfare du village

Je pense qu'avant, une fanfare, c'était l'identité du village, un élément de représentation. A l'origine d'ailleurs, il y avait toute sorte de fanfares. Certaines dépendaient du pouvoir communal, d'autres de l'église, d'autres encore d'une entreprise ou d'un

parti. Tout cela a évidemment beaucoup changé mais je pense qu'une fanfare est encore aujourd'hui considérée par les habitants d'un village comme une carte de visite. Celle de Mourcourt¹, mon village, a été créée en 1873. Elle a traversé le temps avec des hauts et des bas. Il y a là quelque chose de la transmission, de la passation. Je l'ai dirigée de 1979 à 1982 mais je me suis rendu compte assez vite que je ne suis pas chef. Je suis musicien et animateur. Ce qui m'intéressait le plus, c'était de gérer un collectif de gens ; de faire en sorte que cela soit un espace démocratique, afin que tout le monde puisse s'exprimer. Ce n'est pas toujours simple. Les fanfares ne sont pas forcément structurées en ASBL. Dans ces cas là, le pouvoir peut être entre les mains de quelques personnes. Ils sont les piliers de la fanfare, les pères fondateurs. A ce titre, ils considèrent qu'elle leur appartient. Elle fait partie de l'héritage familial en quelque sorte. Amener du changement, faire évoluer les choses dans ces conditions, c'est parfois très compliqué.

Du côté de la fédération... et des associations

A côté de cela, il y a tout le travail qui se fait ici, à la Maison de la Culture. J'étais membre d'une société musicale. A ce titre, je suis entré dans le conseil d'administration de la fédération. Sur le Hainaut, elle rassemble 187 sociétés affiliées. Mais il y a sans doute le même nombre de non affiliées. Maintenant, je suis à la fois actif sur la fédération provinciale - j'en suis le Secrétaire - et sur la Confédération (Union des Sociétés Musicales). Depuis qu'on a arrêté la revue (Musicum), je travaille sur un site internet destiné à valoriser les sociétés musicales, leurs projets et leur production. Leurs projets, ce sont les formes qu'elles donnent à leur vie associative ; leur manière de fonctionner, les limites qu'elles se fixent par rapport au niveau des musiciens et la formation qu'elle leur fournit. La production, c'est le spectacle qu'elles proposent, ce qu'elles créent. Parce qu'à côté de cela, sur le terrain, les sociétés musicales font aussi un énorme travail qui dépasse de loin ce qu'on imagine. Elles gèrent leurs propres infrastructures ; elles gèrent la diffusion de leurs concerts ; parfois, elles travaillent en partenariat avec d'autres sociétés ; elles font de la création musicale ; apprennent de nouveaux répertoires ; elles montent des projets ; organisent la formation de leurs musiciens. De mon point de vue, à leur échelle, le travail qu'elles réalisent, c'est tout à la fois celui d'un centre culturel mais aussi parfois celui d'une organisation d'éducation permanente. Il faut considérer aussi l'ampleur des tâches réalisées à la lumière des subventions qu'elles reçoivent sur base de l'arrêté de 71'. Pour prendre l'exemple de La fanfare détournée où je joue : le chiffre d'affaires varie en fonction des années entre 15.000 et 25.000 €. Le montant de nos subventions s'élève en tout et pour tout à 497 € (297 € à la F.W.B. et 200 € à la commune).

De la formation au répertoire...

Je pense qu'il y a deux éléments susceptibles de favoriser l'évolution des sociétés musicales. C'est d'une part, le répertoire ; d'autre part, la formation des chefs. Ces deux éléments sont inextricablement liés. En fonction du niveau et du type de formation du chef, le répertoire changera et la société évoluera. Certains chefs essaient de trouver un répertoire un peu plus original.

D'autres réussissent à créer leur propre couleur mais cela n'arrive que lorsque les chefs sont bien formés. Les sociétés musicales ont aussi souvent le réflexe d'aller chercher des diplômés du Conservatoire Royal. Alors presque inmanquablement, on reste dans le répertoire classique. Pas de mise en scène, pas de fausse note! Dans les années 70, il y a eu un développement des Académies de musique. Elles ont multiplié les antennes dans les villages. Elles prenaient ainsi en charge une partie importante de la formation des musiciens. Même si certaines écoles de musique assumaient l'initiation de leurs membres. Inévitablement, cela a conditionné le répertoire. Cela explique aussi probablement que la plupart des fanfares n'acceptent que des personnes sachant lire les partitions. Tout cela est donc fort dépendant du chef d'orchestre même si eux-mêmes peuvent être gênés par le poids de la tradition. Il me semble pourtant que certains responsables de sociétés commencent à comprendre la situation. Ils se rendent compte qu'on n'attire pas le public avec un répertoire classique. Les fanfares, c'est fait pour faire la fête. Il faut de la musique festive et populaire. Des choses qui bougent. Néanmoins, la qualité de la musique doit être préservée. C'est tout-à-fait compatible. Un autre problème c'est que les reconnaissances des fanfares passent par un classement dans une catégorie. A ce jour, le seul critère c'est la difficulté des œuvres, c'est-à-dire la dextérité, le nombre de notes à la minute. Tout cela est fort désuet. Pourtant, c'est important pour les sociétés musicales d'être classées dans une catégorie.

Le nouveau décret

De mon point de vue, c'est un bon décret. Il tend à regrouper les moyens. Il ne reconnaît plus directement les sociétés musicales mais il reconnaît d'une part les fédérations qui ont leur activité sur la province et d'autre part la confédération. Moi, j'aurais préféré qu'on ne reconnaisse que la confédération et qu'elle accède ainsi à plus de moyens. En fait, dans le nouveau décret, une fédération comme celle du Hainaut, aurait droit à un permanent et une subvention à 45.000 euros. Si par contre, on regroupait les moyens sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire au niveau de la Confédération (elle regroupe 6 fédérations et concerne 470 sociétés, dont 180 pour le seul Hainaut) on pourrait avoir accès à 3 permanents. Dans ce cas là, on pourrait avoir un spécialiste du développement de projets, un autre pour la communication et un troisième pour la formation. Un seul permanent sur une fédération, cela signifie qu'il devra maîtriser un ensemble de compétences. Bon, maintenant rien n'empêche les fédérations de se mettre ensemble et de mutualiser leurs moyens et leurs actions. Par ailleurs, ce décret relie les pratiques artistiques en amateurs avec les principes de l'éducation permanente. Il relie aussi la matière culturelle à la matière artistique. C'est important parce que dans la plupart des sociétés, la musique n'est jamais qu'un prétexte. Pour les gens, ce qui compte, c'est ce qu'ils vont faire ensemble. Ce qu'ils vont vivre. Il y a à cet égard un écart entre les conceptions des responsables de sociétés et celles de leurs membres. Les premiers disent "notre projet, c'est la musique". Les seconds répondent que l'important, c'est la répétition du mercredi soir et l'occasion de se rencontrer. A quelques exceptions près, la musique est un prétexte. Sinon, on est dans des sociétés où il y a un examen d'entrée. L'objectif des musiciens dans ce cas là, c'est de faire de la musique à un haut niveau.

Stages d'été 2012 - Souffler et jouer

Tout au long de ce stage, vous découvrirez des instruments de percussions et des tuyaux soufflants, tels que grosse-caisse, tambours, cloches, poissons, claves et des embouchures de trompette, trombone, tuba, placées sur un tuyau flexible qui se terminent par un résonateur, un entonnoir. Chaque tuyau permet de faire trois à quatre sons différents. Combinés ensemble, nous aurons une palette de sons qui nous permettra de faire des "question-réponse" entre les deux familles d'instruments.

Ce sera rythmique, nul besoin d'avoir des notions de musique pour suivre cette formation ludique.

En fin de stage, il y aura une représentation du travail.

Dates : du lundi 09 au vendredi 13 juillet 2012

Formatrice : Véronique DELMELLE

La dynamique du projet

C'est un moteur auquel je crois beaucoup. Ne jamais faire deux fois la même chose! Bien sûr, ce n'est pas dans les mœurs. Cela remet en cause les pratiques habituelles des sociétés. Tous les ans, elles organisent leur gala annuel. C'est le même depuis autant d'années. Je crois pourtant que c'est vers cela qu'il faut tendre. Même si cela suscite des résistances. La fédération musicale du Hainaut, depuis quelques années, a mis sur pied un dispositif d'aide aux projets. Pour monter un projet, les sociétés ont la possibilité d'avoir une subvention qui va de 200 à 6 ou 700 euros. La première année, on a eu 8 demandes ; la deuxième année, 4 et cette année plus rien. Et encore les 8 demandes venaient toutes de la région de Tournai. Elles venaient pour la plupart de gens qui avaient déjà la pratique du projet. Sans compter que les sociétés qui ont participé, comme elles travaillent beaucoup avec des bénévoles, ont eu énormément de mal à trouver des justificatifs financiers. Là, je pense qu'il y a un réel travail à faire sur la pédagogie du projets avec les sociétés musicales. J'en suis d'autant plus persuadé qu'après s'être mises dans le bain de cette dynamique là, les sociétés comprennent le plaisir qu'il y a à faire de nouvelles choses, à prendre des risques.

En chantier ...

Je voudrais mettre sur pied des sociétés musicales d'un nouveau genre. Par exemple, un groupe d'accordéons à vélos. Mais on peut imaginer plein de choses. On peut imaginer un ensemble trombones et piccolos. Enfin des choses nouvelles. Qui n'existent pas dans leur forme. Ce qui est important, c'est que les gens puissent rencontrer d'autres gens, d'autres cultures. Ce projet là, je le vois plus sur le territoire de l'euro-métropole. De cette manière, il pourrait associer la Flandre occidentale, le nord de la France et le Tournaisis. L'idée est de recruter les musiciens et d'avoir des structures porteuses sur les trois versants. Ce qu'on appelle les fabriques culturelles. Des espaces où on peut accueillir des musiciens, où on peut les encadrer, où il y a aussi les structures administratives pour pouvoir engager les professionnels qui pourraient les encadrer. Comme les pratiques et les moyens sont très différents sur les trois territoires, ce sera une vraie richesse. Cela permettra en tout cas d'aller plus loin. Et de tout cela peuvent sortir tellement de choses passionnantes!

Propos recueillis par Chantal DRICOT

1. dans une analyse disponible sur notre site (cesep.be), nous revenons sur l'évolution de cette fanfare qui est représentative du passage entre classique et moderne.

Une musique d'ouverture

A la base, les fanfares ont permis de s'emparer d'une culture réservée. D'ouvrir les portes de la musique aux classes populaires. De s'approprier des répertoires et de les rafraîchir. Et puis, sont apparues les nouvelles fanfares. C'est toujours de la musique en amateur, mais c'est plus agité, plus improvisé, plus interactif. C'est le montre, explique Catherine Stilmant, de l'ouverture naturelle de l'éducation permanente à d'autres champs d'action que le militantisme.

Entretien avec Catherine Stilmant

Catherine Stilmant est musicophile et Inspectrice au Service général d'Inspection de la Culture

La vision que j'ai des fanfares est une vision très évolutive. On a longtemps fonctionné avec des fanfares de type classique : des harmonies de village, des émanations de corps de police ou de pompiers. Il y a une bonne dizaine d'années, on a vu naître les nouvelles fanfares. Les deux démarches se rassemblent par l'esprit d'amateur qui les anime. Amateur est ici à entendre dans le sens le plus noble du terme. Les gens se font plaisir en jouant de la musique. Ils ne sont pas rétribués. L'accès des spectateurs est libre et gratuit. D'autant plus libre que les prestations se font à l'extérieur. Si le public apprécie, il reste ; sinon il s'en va. Par contre, les démarches se différencient sur une série d'éléments, sur le type d'instruments notamment. Les nouvelles fanfares utilisent des instruments moins conventionnels, plus improbables. Ce sont aussi des groupes dont les membres sont plus jeunes, plus décalés, plus proches des arts de la rue. Les fanfares classiques se produisent dans les fêtes et les événements locaux. Les nouvelles fanfares, elles, se produisent dans des festivals de rue ou dans des événements comme le Doudou, le carnaval de Tournai ou le 15 août à Liège. Le public aussi est très différent. La fanfare classique attirait un public local, attaché à la fanfare. Les nouvelles fanfares s'adressent à un public plus jeune qui est d'abord attiré par l'aspect festif de l'événement.

Répertoire ...

Les répertoires également sont fort éloignés. Les fanfares traditionnelles jouent principalement des pièces classiques adaptées ; soit des pièces de fanfares, soit des morceaux de musiques

classiques retranscrites pour la fanfare. Les nouvelles fanfares ne fonctionnent pas du tout comme ça. Elles vont puiser leur répertoire partout dans la musique d'aujourd'hui, dans la pop ou les musiques ethniques. Elles pratiquent des improvisations aussi. Elles ont une démarche plus proche du jazz. Le principe étant d'avoir pour le rythme et les accords un canevas de base autour duquel les musiciens vont pouvoir composer plus librement.

... et formation

La manière d'envisager la formation des membres n'est pas, non plus, identique. Dans les deux cas, c'est vrai qu'il s'agit d'une formation non-formelle dans le sens non académique. Néanmoins, dans les fanfares traditionnelles, il est fréquent que des cours de solfège soient organisés à l'attention des participants plus jeunes ou plus récents. C'est une manière pour ces fanfares de pérenniser leurs membres et de perpétuer une tradition. La transmission du savoir est plus verticale. Dans les nouvelles fanfares, la formation se fait souvent sur le tas. Elle est plus intuitive. Ainsi, les nouveaux participants - y compris ceux qui ont un bagage musical très léger - sont directement intégrés. On leur met en main des instruments. On leur donne des choses très basiques à faire et progressivement, ils vont se former. Ce qui explique que certains instruments soient privilégiés parce qu'ils sont plus facilement maîtrisés. On n'évolue pas dans un cursus très organisé. On est moins dans la tradition. Dans le même ordre d'idée, les nouvelles fanfares sont dans une démarche beaucoup plus "interactive" avec le public. Il est prié de participer. Il fait partie du spectacle.

Un lieu d'émancipation

Je dirais que c'est peut-être plus clair dans les fanfares modernes. Dans les fanfares classiques, on s'inscrit dans une tradition. On pérennise une institution aussi. Dans les fanfares nouvelles, la démarche est souvent différente. On les retrouvera plutôt dans des festivals bis ou off, ou dans des événements plus alternatifs. Même si, historiquement, la fanfare classique était un lieu d'émancipation. Un lieu qui ouvrait l'accès à la musique pour des gens qui n'en avaient pas les moyens. La musique faisait partie de la bonne éducation bourgeoise. Les fanfares mettaient cette pratique à la disposition de classes sociales moins favorisées. C'est ainsi qu'on a vu naître des fanfares d'entreprises, des fanfares ouvrières. Des fanfares de village aussi qui n'avaient pas les moyens de se payer un orchestre. Elles devenaient l'orchestre local. Elles accompagnaient les opérettes et mettaient "la grande musique" à la disposition de tous.

Reconnaissance et soutien ?

Au niveau de l'éducation permanente, les fanfares relèvent d'une ancienne loi de 1971 qui reconnaît entre autres les pratiques musicales en amateur. Cela concerne à la fois les fanfares, les chorales et des groupes de percussions. Il y a des fédérations musicales attachées aux provinces : Brabant, Hainaut, Liège, Namur. Les fanfares ne sont pas reconnues par la FWB en tant que telles mais par le biais de la fédération. Chaque fanfare remet à sa fédération un dossier relatif à ses prestations, les formations assurées, la composition de ses instances et ses règles de fonctionnement. La fédération porte ces dossiers. En retour, les fanfares reçoivent une subvention proportionnelle à leurs prestations. Dans certains cas, une activité exceptionnelle ou une action spécifique de formation ou de militantisme peut être reconnue et donner lieu à une plus-value dans la subvention. Les fanfares peuvent aussi être reconnues dans le cadre des "Tournées Art et Vie". Cela permet aux organisateurs qui les programment d'obtenir une intervention sur le montant de leur cachet. Elles peuvent enfin introduire des dossiers dans le cadre des commissions pluridisciplinaires. Dans ce cas, il s'agit de soutenir un projet commun entre une fanfare et un autre opérateur culturel reconnu ou non. Cela peut être une salle de spectacle bis, un festival citoyen, ou encore un collectif de femmes.

En principe, elles pourraient rentrer des budgets dans le cadre des musiques non classiques. En pratique, les budgets sont assez faibles et comme il existe d'autres pistes de soutien, ce n'est pas là qu'elles vont chercher les moyens complémentaires.

Concrètement ...

Les montants sont assez limités. Ils tournent autour de 500 € annuels. Mais peuvent monter à 2.000 ou 3.000 € en fonction de la dimension de la fanfare. Ces montants permettent notamment de payer les partitions. De leur côté, les fédérations reçoivent une subvention spécifique pour les services rendus à leurs membres. Il peut s'agir d'achats d'instruments mis à disposition, de services juridiques ou d'aide à la constitution de dossiers. Il y a donc un soutien direct aux fanfares et un soutien indirect via les fédérations. Cela signifie aussi que pour être subsidiée, une fanfare doit nécessairement être inscrite dans une fédération. Certaines fanfares demandent une cotisation à leurs membres. Parfois, ces cotisations sont réservées aux seuls membres adultes. D'autres mesures (cours gratuits pour les enfants, prêt d'instrument) sont développées de manière à garantir une dynamique d'ouverture et d'accessibilité pour tous les publics. Les fanfares peuvent aussi recevoir du pouvoir communal une aide financière ou logistique. Mais cette aide n'est pas généralisée. Elle n'est pas obligatoire non plus. Il arrive aussi que le soutien soit conditionné à des prestations pour une

œuvre caritative, une festivité locale ou l'ouverture du bal du bourgmestre. Cela dépend des pratiques locales et aussi des origines confessionnelles ou non confessionnelles des fanfares. Dans tel cas, ce sera la maison du peuple qui sera mise à disposition pour les répétitions ou les concerts ; dans tel autre, ce sera un local paroissial. Les fanfares sont liées à une histoire, à la pilarisation qui s'est opérée. Il n'était pas rare de voir dans un même village la fanfare des bleus et la fanfare des rouges, celle des catholiques et des non catholiques. Il y a quelques survivances mais les jeunes qui rentrent dans ces fanfares-là ne le vivent pas de la même manière que leurs aînés. La concurrence n'est plus la règle. Il y a maintenant une grande mobilité qui se traduit par des transfuges ou des échanges de musiciens.

Socio-culture ?

J'ai l'impression que le milieu culturel prend conscience de l'importance de ces pratiques musicales, particulièrement depuis l'émergence des nouvelles fanfares. Il n'est pas rare de voir des centres culturels faire appel à ces formations pour éclairer musicalement une de leurs activités. Bien sûr, les fanfares peuvent aussi rentrer une demande dans le cadre du décret relatif aux organisations d'éducation permanente mais ce sera alors sur base d'un travail plus vaste que le travail musical. D'une manière générale, je dirais qu'il y a une ouverture naturelle de l'éducation permanente à d'autres champs d'action que celui du militantisme. L'éducation permanente s'enrichit de manière cohérente de démarches artistiques. De plus en plus d'associations ne travaillent pas le développement citoyen stricto sensu, mais associent démarche citoyenne et création artistique et c'est bien alors de création artistique émancipatrice dont il s'agit. Dans le cas des fanfares, il me paraît cohérent de prétendre à une démarche émancipatrice : celle de s'emparer d'une culture "réservée", d'un savoir-faire si souvent académique, de s'approprier un répertoire et de le dépoussiérer. Il s'agit d'un retour aux sources en quelque sorte.

Un nouveau décret ?

Entretien avec Patricia Gérumont du Service de la Créativité et des Pratiques artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remettre en perspective

Pour comprendre la politique menée par le ministère vis-à-vis des fanfares, il me semble opportun de retracer un peu l'histoire. Le premier soutien dont elles ont pu bénéficier date de 1921. Il s'agit de l'Arrêté Royal Jules Destrée qui fondait l'éducation populaire. Cet arrêté organisait le soutien aux "œuvres complémentaires à l'école". Il subventionnait des associations locales et leurs missions de loisirs culturels. C'est dans ce cadre que furent reconnues les fanfares et harmonies. Début des années '70, en 1971 exactement, un Arrêté Royal est venu réorganiser le secteur. Cet arrêté prévoyait la reconnaissance d'associations générales ou régionales avec locales dépendantes. Les fédérations musicales qui regroupent sur base provinciale les sociétés locales ont été reconnues dans ce nouveau cadre. Le Ministère a négocié avec ces dernières que leurs sociétés musicales locales affiliées puissent être considérées comme des locales dépendantes et que les fédérations se chargent de redistribuer elles-mêmes les subventions à leurs sociétés locales affiliées, ce qui permettait au Ministère de retirer leur agrément dans le cadre de l'arrêté de 1921 et contribuait à renforcer la légitimité des fédérations auprès de leur base. Elles-mêmes se sont regroupées en confédération. C'est le cas de "A Coeur Joie" pour les sociétés chorales et de l'USM (Union des Sociétés musicales) qui sont des plates-formes où se trouvent réunies les différentes fédérations provinciales de pratiques musicales. Le financement des fédérations sur base de l'arrêté de '71 se fait donc à deux niveaux : l'un est destiné à financer leur fonctionnement et les services qu'elles rendent ; l'autre est redistribué aux associations locales. Tout cela concerne, à vrai dire, des montants assez dérisoires. Sauf pour la fédération musicale du Hainaut dont les montants sont un peu plus élevés car c'est une fédération qui regroupe un nombre important de sociétés. Voilà pour le contexte.

De l'éducation populaire à l'éducation permanente...

Dans la foulée, arrive le décret de '76 avec lequel on passe de l'éducation populaire à l'éducation permanente. Il inscrivait les associations et leurs actions dans la perspective d'une analyse critique et citoyenne et entendait mettre en place les principes d'une démocratie culturelle. Les pratiques artistiques en amateur et les fédérations qui les représentaient relevaient plus d'une démarche de démocratisation de la culture dans le sens

où elles favorisaient l'accès du plus grand nombre à une culture "autorisée". Les pratiques en amateur et leurs fédérations n'ont donc pu rentrer dans le décret de '76. Elles sont restées coincées dans l'arrêté de '71. Dans les années 80, on a amorcé une réflexion sur la manière de renouveler le cadre législatif relatif à ces associations de loisirs culturels sans aboutir à la mise en place d'une législation spécifique. C'est à ce moment qu'on a commencé à transférer les pratiques en amateur vers les secteurs artistiques concernés de la Direction Générale de la Culture. De cette manière, ce qui relevait du théâtre amateur a été renvoyé vers le service du théâtre. Toutefois, ce mouvement s'est limité au théâtre ; les pratiques musicales n'ont pas été transférées. Maintenant, avec le recul, on peut dire que ce n'était pas une bonne idée. Ces secteurs valorisent des productions et des artistes professionnels. Faire se côtoyer les pratiques professionnelles et les arts en amateur n'a pas aidé ces derniers à grandir ni à se développer. Donc, la situation des pratiques artistiques en amateur est restée calée en raison de ce qu'il faut bien appeler une sorte de désintérêt, voire de mépris qui leur était porté.

Sortir de l'immobilisme

Au début des années 2000, les choses se sont mises à bouger. L'accord de Gouvernement de l'époque prévoyait l'élaboration d'un décret pour les Centres d'Expression et de Créativité. Dans le même temps, les fédérations de pratiques artistiques en amateur revendiquaient également un décret propre. A juste titre, elles voulaient sortir de l'immobilisme et obtenir des moyens financiers plus élevés. De législature en législature, les choses ont traîné. On a aussi beaucoup hésité sur le fait de savoir si on élaborait un décret commun pour les CEC et les pratiques artistiques en amateur. Certains pensaient qu'englober les pratiques artistiques en amateur et les CEC dans un même décret allait retarder le processus et qu'il valait mieux donner très vite un statut juridique aux CEC. Finalement, le décret concernera à la fois les CEC et les pratiques artistiques en amateur.

Un décret pour deux...

Relever les avantages et les inconvénients que cela implique, n'est, à ce stade, pas facile puisque le décret du 30 avril 2009 n'est pas encore d'application. Mais il y a quelques évidences. Notamment, le fait que l'on se situe dans deux mondes sociologiquement fort éloignés. Les sociétés musicales sont très anciennes. Certaines sont centenaires. Leurs chevilles ouvrières sont pour la plupart bénévoles, généralement issues de la base. Souvent, ce sont des personnes retraitées. Ce ne sont pas des professionnels de l'action culturelle.

Le mouvement des CEC, lui, naît de l'après mai '68. Il date des années 70, où l'on prônait le retour à l'artisanat et le développement de la créativité. C'est un secteur qui est pour partie professionnalisé et financé par diverses sources. Chaque CEC bénéficie d'une subvention modeste et variable selon sa taille. Les sociétés musicales sont beaucoup plus mal logées.

Recul ou évolution ?

Le décret de 2009, ne reconnaît que les structures faitières. Seules les fédérations seront financées. Les locales ne le seront pas. Et les fédérations, pour être reconnues, doivent avoir un nombre important d'affiliés. La crainte du législateur étant d'être submergé par des demandes inflationnistes, le décret est relativement verrouillé au niveau des financements qu'il permet. Avant l'adoption du décret, la situation était complètement figée dans la mesure où les nouvelles reconnaissances étaient impossibles depuis 1976. Le nouveau décret est sensé débloquer la situation. Les montants prévus sont supérieurs. Les exigences, les missions, les enjeux sont construits par rapport à eux. Cela devrait quand même leur permettre d'évoluer, de se faire reconnaître. C'est vrai aussi qu'il peut se poser parfois un problème de renforcement dans le sens où les fédérations les plus dynamiques, génèrent le plus de projets et sont par conséquent celles qui évoluent le plus facilement, le plus vite. Cela souligne à quel point une clé importante pour l'évolution des fédérations et de leurs affiliés, c'est la formation de leurs cadres.

2014-2016

La mise en œuvre du décret est actuellement postposée pour des raisons budgétaires. Les montants nécessaires à son application ne sont pourtant pas démesurés. On ne pourra pas le mettre en œuvre avant 2014. Cela signifie que les premières reconnaissances prendront leurs effets au mieux en 2016. En attendant, on lance de petits appels à projets pour les aider à développer des initiatives. L'objectif de ces appels à projets, est de faire évoluer les mentalités, d'inciter à rénover les modes d'action, à trouver de nouvelles idées, à changer les fonctionnements. Des choses se mettent en place. Par exemple, l'USM organise avec chaque fédération, un festival annuel des fanfares et harmonies. Elles font leur prestation et puis elles s'en vont. Il y a peu de public. Frédérique Mariage, le Secrétaire de la fédération des sociétés musicales du Hainaut, a imaginé d'organiser cet événement dans le cadre des journées du patrimoine et de disperser les fanfares et harmonies dans des lieux où il y a aura des visites, des bâtiments ouverts. C'est une stratégie intéressante pour toucher un public. Elle est porteuse de sens.

Le nouveau décret

Le nouveau décret ne se penche qu'indirectement sur la manière dont les associations locales organisent la formation de leurs membres ou sur les écoles de musique qu'elles ont mis en place. Les aspects pédagogiques sont envisagés sous l'angle

de la formation des cadres et des outils développés par les fédérations pour leurs membres. A l'image, par exemple, des camps musicaux qui sont organisés par certaines fédérations. C'est l'idée même du principe de subsidiarité que de laisser l'initiative aux acteurs de terrain, en l'occurrence les fédérations. Même si ce nouveau décret est le signe tangible de la volonté de reconsidérer ce pan de la vie associative, de s'en préoccuper, il est clair aussi que sa mise en œuvre risque d'en montrer ses limites et qu'il nécessitera des modifications. Le décret offre un nouveau cadre aux associations reconnues anciennement, ce qui, en soi, est une bonne chose. Mais dans le même temps, il néglige les écoles de rock ou d'autres formations plus récentes ou plus innovantes. Celles-là ne pourront se faire subventionner par ce biais là, si ce n'est à la condition de se structurer en fédération. C'est la même situation pour les nouvelles fanfares. Pour qu'elles puissent être financées par le décret de 2009, il faudrait qu'elles créent leur propre fédération. Encore faut-il que l'enjeu financier justifie l'énergie nécessaire à cette construction. Du reste, les conditions sont relativement exigeantes quant au nombre d'associations à affilier. Ainsi, pour une fédération provinciale ou régionale, il faut fédérer au moins 40 associations ou 40 % des associations développant la pratique concernée. Et les montants envisagés ne sont pas énormes. Les fédérations qui regroupent moins de 25 associations locales recevront 5000 €. Celles fédérant entre 26 et 50 associations : 10.000 €. Entre 51 et 100 associations locales fédérées, la fédération recevra 15.000 €. C'est un aspect du décret qui risque de montrer assez rapidement ses limites quand il sera appliqué. Cela nécessitera probablement qu'on le fasse évoluer. De ce point de vue, le décret 2009 doit être considéré comme une phase transitoire. C'est un secteur qui a été négligé et d'une certaine manière, il continue à l'être. Le décret 2009 a le mérite de faire un peu avancer les choses et aussi d'obliger le secteur des pratiques musicales en amateur à évoluer. Il faut le voir comme une première étape. Ce n'est toutefois pas une approche prospective de la pratique artistique en amateur aujourd'hui. Tout reste à faire à ce niveau. On peut gager toutefois que des changements positifs se produiront au cours de la décennie dans la mesure où les pratiques en amateur sont reconsidérées aujourd'hui et sont davantage prises en compte dans les réflexions de politique culturelle, malheureusement dans un contexte économique extrêmement défavorable.